

Service public régional de Bruxelles  
Monsieur Th. WAUTERS  
Directeur  
Bruxelles Développement Urbain  
Direction des Monuments et Sites  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : 15/PFU/560822 (DU)  
2264-0013/06/2013-298PU (DMS)  
N/Réf. : GM/SBK2.14/s.575  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 147. Maison des Arts (ancien château Eenens –Terlinden). Restauration des salons du rez-de-chaussée. Demande de permis unique. Avis conforme de la CRMS.  
*Dossier traité par Fr. Boelens.*

En réponse à votre lettre du 14/08/2015 sous référence, reçue le 14/08/2015, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 09/09/2015, concernant l'objet susmentionné.

*L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles – Capitale du 9 novembre 1993 classe comme monument la « Maison des Arts » (ancien château Eenens – Terlinden) sise chaussée de Haecht 147 à Schaerbeek et comme site le jardin de ce bâtiment.*

*Au niveau du bâti, étaient protégés les façades, les toitures, la salle à manger, le salon vert et le salon rouge.*

*L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles – Capitale du 28 mai 2015 classe par extension comme monument la totalité de la « Maison des Arts » sise chaussée de Haecht 147 à Schaerbeek.*

#### **SYNTHESE DE L'AVIS CRMS**

***La Commission émet un avis conforme sur la demande moyennant les réserves suivantes :***

##### **1. Restauration des salons du rez-de-chaussée**

###### ***Remarques générales :***

**1.** L'étude stratigraphique des salons (l'ensemble de leurs éléments décoratifs et finitions) sera réévaluée et complétée par l'IRPA qui effectuera aussi les recherches sur les planchers du premier étage. L'IRPA dressera également la synthèse des recherches stratigraphiques qui sera soumise à l'approbation du Comité d'accompagnement( cf. infra).

**2.** Pour chaque discipline concernée par la demande, on fera appel à des conservateurs / restaurateurs experts (de préférence des spécialistes ayant obtenu un diplôme de Master en la matière reconnu par l'État). Leurs interventions feront l'objet d'un rapport avant et après restauration.

**3.** Un comité d'accompagnement sera mis sur pied pour approuver les différentes opérations proposées sur chaque élément de décor et de finition des salons afin de s'assurer de la cohérence générale de chaque espace (et de leur enfilade) ainsi que l'adéquation des

interventions avec la période de référence. Le comité sera constitué de délégués de la CRMS, du gestionnaire de dossier à la DMS, des représentants de l'IRPA (des différents ateliers spécialisés : Service d'Études des Décors des Monuments historiques, Textile, Sculpture, Papier peint Peintures murales, Documentation,...), de la Commune et des auteurs de projets.

## 2. stabilité

- planchers :

- . faire des recherches complémentaires historique (sont-ce toujours les planchers d'origine ? Ont-ils été (partiellement) remplacés ? ), stratigraphique et matérielle sur les dimensions des lames et les modénatures des plinthes ;
- . protéger efficacement les éléments intéressants du 1<sup>e</sup> étage avant toute autre intervention ;
- . limiter au maximum le démontage/remontage des lames en bois des planchers – revoir le métré en ce sens de commun accord avec la DMS.
- . effectuer les travaux consécutifs à la présence de vrillettes au début du chantier et procéder à la restauration des planchers avant les travaux de restauration/restitution finitions des salons du rez-de-chaussée

- poutrelles de structure renforçant les fondations de la tour : l'application d'un vernis décoratif sur ces poutrelles sera supprimée du projet.

## 3. Mesures de sécurité

L'ensemble des décors intérieurs devraient être protégées de manière efficace avant le début des travaux. Ces mesures seront intégrées dans le cahier des charges et soumises à la DMS pour approbation.

## MOTIVATION DE L'AVIS CRMS

La demande porte sur la restauration des décors des quatre salons les plus prestigieux du rez-de-chaussée de la Maison des Arts : la salle-à-manger, le salon vert, le salon rouge et la bibliothèque. Elle vise également le remplacement des appareils de détection d'incendies et d'intrusions à tous les niveaux. Enfin elle propose des mesures pour assurer la stabilité de certains planchers et celle des poutrelles en cave destinées à garantir la stabilité de la tour.

***La Commission émet un avis favorable sur la demande moyennant les réserves suivantes :***

### Restauration des salons du rez-de-chaussée

*Remarques générales :*

Pour rappel, en septembre 2014, la CRMS avait déjà examiné, pour avis de principe, une première version du projet de restauration et de restauration/restitution des finitions. Dans cet avis, elle formulait une série de questions et de recommandations, notamment pour ce qui concerne les finitions des 4 salons ainsi que sur l'époque de référence qui devrait guider leur restauration et la réalisation de sondages complémentaires. Des sondages complémentaires ont entre-temps été réalisés par rapport au dossier introduit pour avis de principe en 2014. Même augmentée de ces sondages supplémentaires, l'étude stratigraphiques ne correspond cependant toujours pas aux standards scientifiques attendus dans le cadre d'un dossier de demande de permis unique : les résultats des sondages ne sont pas repris systématiquement dans des tableaux renseignant chaque intervention de manière chronologique ; les tableaux de chaque élément ne sont pas repris dans un tableau de synthèse permettant de vérifier la concordance des interventions d'un sondage à l'autre; les interventions ne sont pas reliées à une période de référence identifiée dans l'étude historique ; les couleurs ne sont pas accompagnées de leur référence NCS ; tous les sondages ne sont pas complets : certains ne renseignent que la première intervention ; des analyses de laboratoire manquent.

Les simulations indiquent quant à elles déjà les références NCS sans toutefois expliquer comment ces teintes ont été déterminées par rapport aux sondages stratigraphiques effectués.

Pour la restauration et la remise en peinture des salons, les auteurs de projets proposent de prendre comme époque de référence, la période 1886-1891 correspondant aux interventions de G. Terlingen.

Bien que ce choix se justifie, il semble cependant que, dans les simulations couleur, la première phase historique ait été retenue pour plusieurs salons ce qui serait donc en contradiction avec le choix de l'époque de référence.

Par exemple :

\* Quant au salon vert (Louis XVI) (construit en 1826 et remanié en 1885/1891), l'intervention actuellement proposée se situe dans des tons proches du saumon (voir p. 161) : à la lecture de l'étude stratigraphique, il s'agirait de la première intervention (1826 - mise en peinture due aux époux Eenens). Or, selon les références adoptées, il faudrait choisir l'intervention postérieure (1891 : G. Terlinden) : le mur serait « gris pâle » ; le linteau entre les deux salons vert et rouge ; le plafond et le trumeau de la cheminée dans des nuances beiges.

\* Quant au salon rouge (Louis XV) (construit en 1826 et remanié en 1885/1891), l'intervention actuellement proposée se situe dans des tons beiges. À la lecture de l'étude stratigraphique, il s'agirait de la première intervention (1826 - mise en peinture due aux époux Eenens). Or, selon les références adoptées, il faudrait choisir l'intervention postérieure (1891 : G. Terlinden) qui est cependant encore peu documentée au stade actuel de l'étude.

\* Quant à la bibliothèque (construite en 1865-1867 et remaniée en 1885/1891), l'intervention actuellement proposée se situe dans des tons très foncés (noir ; marron : voir p. 121) : à la lecture de l'étude stratigraphique, il s'agirait de la première intervention (1865/67 - mise en peinture due au Général Alexis-Michel. Or, selon les références adoptées, il faudrait choisir l'intervention postérieure (1891 : G. Terlinden) qui paraît très différente (au stade actuel de l'étude, cette intervention est renseignée au niveau du miroir du plafond (« beige pâle ») mais pas au niveau de la corniche, de la frise et de la gorge). Cette incohérence peut aussi être constatée au niveau du meuble de la bibliothèque qui structure l'ensemble de cet espace.

En façade ouest, la partie inférieure des meubles de bibliothèque était fermée par des portes. Ces fermetures n'existaient pas sur les autres côtés (voir photos d'archives datées de l'entre-deux-guerres dans l'étude historique, p. 22 du volume A3) : la hauteur libre plus importante que celle des rayonnages supérieurs permettait d'y ranger les volumes plus hauts. L'ensemble était donc assez vertical et dynamique.

Le projet propose de mettre des portes semblables à celles du côté ouest sur tous les autres côtés.

**La CRMS recommande de se référer à la situation d'origine et de placer les portes seulement en façade est de façon à également préserver intacte la perspective depuis les salons.**

A noter que la salle à manger (construite en 1865/1867) ne relève pas de la même problématique que les autres salons. Elle présente en effet un surpeint faux bois (1891 : G. Terlinden) à peu près identique aux tons originaux qui se trouve en assez bon état. Ce surpeint sera conservé et nécessite seulement des travaux conservatoires.

Considérant le manque de clarté, les incohérences et les contradictions que présente la présente proposition, **la CRMS demande de poursuivre les recherches stratigraphiques, ainsi que de procéder à des analyses en laboratoires, pour résoudre les questions relatives aux finitions des salons et pour aboutir à une proposition et un résultat cohérents. Elle préconise, dans ce cadre, de faire appel à la convention cadre établie entre la DMS et l'Institut royal du Patrimoine artistique (pour leur expertise et par déontologie) pour que l'IRPA analyse et complète l'étude stratigraphique dans le salon vert, le salon rouge et la bibliothèque de façon à préciser les interventions attribuées à G. Terlinden.** L'IRPA sera aussi invité à s'investir dans d'autres questions spécifiques via ces différents départements (le service d'Études des Décors des Monuments historiques ; l'atelier textile ; les laboratoires pour les analyses des stucs, des staffs et des finitions dorées (vraie dorure ou bronzine ?) ; le département Documentation pour l'expertise du papier gaufré de la salle à manger et des deux autres papiers ; la cellule de conservation préventive pour ce qui concerne la protection des œuvres pendant les travaux ; l'atelier de sculpture pour le traitement de la cheminée de la salle à manger ; la question des lustres, etc.).

**Sur base de ces nouvelles analyses et études, une proposition cohérente (par rapport à l'époque de référence) sera établie et soumise à l'approbation préalable d'un comité d'accompagnement** (cf. infra).

**En outre, la CRMS insiste pour qu'on fasse appel à des conservateurs / restaurateurs experts dans chaque discipline pour exécuter les opérations spécifiques liées à chaque restauration/ restitutions des décors (de préférence des spécialistes ayant obtenu un diplôme de Master en**

**la matière reconnu par l'État**) à savoir l'ensemble des postes du cahier des charges portant sur la restauration/restitution des différents éléments de décor et des finitions. **Leurs interventions feront par ailleurs l'objet d'un rapport avant et après restauration. Dans la mesure du possible, les éléments de décors seront au maximum restaurés in situ.** Si une restauration en atelier s'impose, cette décision sera dûment motivé et toutes les mesures seront prises pour protéger les œuvres lors du transport.

Il s'agit notamment des travaux décrits dans les postes suivants du Cahier des Charges (liste à vérifier avec la DMS):

- poste 6.1, 6.2, 6.3 : restauration des plafonds en stuc avec ornements en staff : des analyses en laboratoires devront être effectués pour déterminer la composition des éléments à restaurer ;
- poste 6.4, p. 28 : restauration du plafond peint de la salle à manger ;
- poste 6.5, p. 29 : restauration des parties en « lincrusta » du plafond de la salle à manger ;
- poste 8.2, p. 40 : restauration des mises sous plombs ornant les châssis de fenêtres en bois verni (salle à manger) ;
- poste 14, p.58 : la restauration des lustres et des appliques ;
- poste 15., p. 59 : restauration des textiles ;
- poste 15.1, p. 59 : restauration des tapisseries d'origine (salon vert et salle à manger) ;
- poste 15.3, p. 61 : restauration des peintures murales des *supra porta* du salon rouge ;
- poste 15.4, p. 63 : inspection préalable au remplacement des tissus rouges du salon rouge ;
- chapitre C, p. 65 : travaux de finition : ouverture des fenêtres stratigraphiques pour aider le peintre dans sa mise au point des teintes.

**Pour assurer un résultat cohérent, la CRMS préconise, en outre, la mise sur pied d'un comité d'accompagnement qui approuvera les conclusions finales des études stratigraphiques et de leur synthèse (choix des teintes, choix des traitements et des produits à utiliser, des échantillons des tissus tendus et des rideaux, etc.), ainsi que tous les essais préalables de mise en peinture et en vernis et d'autres choix éventuels qui devront encore être effectués par rapport au décors des salons.** Ce comité sera constitué des délégués de la CRMS, du gestionnaire de dossier de la DMS, des représentants de l'IRPA (des différents ateliers spécialisés : Service d'Études des Décors des Monuments historiques, Textile, Sculpture, Papier peint, Peintures murales, Documentation,...) et de la Commune ainsi que des auteurs de projets.

Ce comité d'accompagnement sera distincte de la direction de chantier telle qu'habituellement désignée (maître de l'ouvrage ; maître de l'œuvre ; DMS).

Ce comité pourrait également être associé à d'autres questions, telle que celle concernant la qualité de **l'éclairage des salons** : en effet, la restauration des lustres et appliques devrait être accompagnée d'une réflexion et de propositions concrètes relatives à l'éclairage, tout en garantissant une ambiance adéquate et un niveau d'éclairage adapté aux salons.

La CRMS demande également de mener une réflexion sur **la remise en place de rideaux** dans les salons car ces éléments jouent un rôle important dans leur scénographie et leur confort. Les propositions qui seront effectuées dans ce cadre seront soumises à l'approbation du comité d'accompagnement.

**Enfin, il convient de systématiquement adopter des mesures de conservation préventives des éléments de décors lors de leur manipulation ou lors de travaux réalisés à proximité.** Ces mesures seront soumise à l'approbation de la DMS ou au Comité d'accompagnement (par ex. le mobilier de la salle à manger).

Stabilité

- *planchers* :

Dans le cadre de l'audit général effectué en juin 2013, il était recommandé de commencer le chantier par les travaux consécutifs à la présence de vrillettes. Ce conseil n'est pas repris dans les documents contractuels. **La CRMS insiste pour qu'il en soit ainsi.**

La CRMS demande que les recherches d'usage dans le cadre du patrimoine soient effectuées (étude historique : sont-ce toujours les planchers d'origine ? Ont-ils été (partiellement) remplacés ? ; étude stratigraphique et matérielle (dimensions des lames et modénatures des plinthes) et soumises à

l'approbation du comité d'accompagnement avant les travaux. Les éléments à démonter seront numérotés et indiqués sur plan pour pouvoir les reposer à l'identique. Dans ce cadre, la Commission constate que 234,70 m<sup>2</sup> sont prévus au métré pour la repose des lames démontées ainsi que pour la fourniture et la pose des lames récupérées. Sachant que la surface globale d'un niveau mesure très approximativement 300 m<sup>2</sup>, ce chiffre paraît surestimé. **De manière générale, la CRMS demande de limiter au maximum le démontage/remontage des planchers et de leurs lames en bois.**

La CRMS demande de soumettre un échantillon de la finition des planchers à l'approbation du comité d'accompagnement.

- *Poutrelles de la tour* :

La CRMS observe que l'application d'un vernis décoratif sur les poutrelles de structure renforçant les fondations de la tour n'est pas nécessaire s'agissant d'un local en sous-sol assez inaccessible. **Ce poste sera donc supprimé du cahier des charge.**

### **3. Mesures de sécurité**

La CRMS note qu'à aucun passage du descriptif il n'est mentionné que le bâtiment est classé en totalité en raison, notamment, de la richesse de ses décors intérieurs. **Il y a lieu de protéger efficacement l'ensemble des décors intérieurs avant le début des travaux.** Ces mesures de protection seront intégrées dans le cahier des charges et soumis à la DMS pour approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copie à : - B.D.U. - D.M.S. : Fr. Boelens  
- B.D.U. - D.U.

## **Annexe : Brève historique du bâtiment et du dossier**

L'immeuble dans son état présent est le résultat de plusieurs phases de construction ; agrandissement et transformation :

- le noyau le plus ancien remonte à 1826 : cette année, Ch. Eenens et son épouse, drapiers à la Vieille Halle au Blé, font construire leur maison sur des terrains s'étendant de la chaussée de Haecht à la rue de la Poste. Comportant deux étages et cinq travées, elle correspond à la partie centrale de la construction actuelle.

- entre 1865 et 1867, leur fils, le Général Alexis-Michel, héritier de la maison, l'a fait agrandir en construisant les deux ailes latérales et en réorganisant en conséquence la distribution intérieure (et la décoration) : au rez-de-chaussée, la nouvelle aile gauche accueille la grande salle-à-manger ; la petite salle-à-manger et l'escalier de service tandis que l'aile symétrique à droite abrite la bibliothèque. Le vestibule d'entrée est réaménagé avec le grand escalier encore présent aujourd'hui. Les salons sont redécorés.

- pendant la période comprise entre 1885 et 1890/91, des travaux d'aménagement intérieur sont encore entrepris par la fille du Général, Thérèse, et son mari, G. Terlinden : modification du vestibule d'entrée ; ré-aménagement de la bibliothèque, de la grande salle à manger, de la petite salle-à-manger, du salon Louis XVI (« vert ») et du salon Louis XV (« rouge »).

En 1899, ils firent construire la tour.

À cette époque, une importante verrière est ajoutée devant la partie centrale sur toute la hauteur de la façade du côté de la chaussée de Haecht.

Dans les années 1930, le vestibule d'entrée est encore remanié.

- en 1950, la commune acheta le bâtiment et son jardin à la famille Eenens – Terlinden qui en fut donc propriétaire pendant plus de 120 ans. La verrière de la façade avant est démontée à cette époque et les salons sont remis en peinture. La plupart du mobilier et la collection de livres encore présents sont disséminées. Le jardin fut redessiné à la faveur de cette reprise. La commune y logea son service culturel qui y réside encore aujourd'hui (ainsi que différentes ASBL et ateliers d'enseignement artistique). Le bâtiment accueille des expositions, des conférences et des concerts.

Depuis, différents travaux ont été réalisés par la Commune :

. 1979 : travaux de restauration de l'enveloppe extérieure (toitures, enduits, châssis, etc).

. 1980 : réfection des tapisseries et peintures du salon « rouge ».

. 1993 : entretien et remise en état des façades (nettoyage ; rejointoyage ; réparation des enduits ; peinture des menuiseries et des ferronneries ; ...).

. 1997 : réfection des toitures AG d'autorisation du 17 octobre 1996 sur base de l'avis conforme favorable émis par la CRMS en séance du 7 février 1996 ; chantier exécuté au courant de 1997) ;

. 2005 : mise en conformité de l'installation électrique (PU du 14/11/ 2005 - avis conforme favorable émis par la CRMS le 09/06/2005 ;).

. 2009 : restauration des menuiseries extérieures (permis unique du 26/03/2009 - procédure de minime importance).

. 11/09/2015 : avis de principe CRMS – restauration salons rez-de-chaussée

. 16/07/2015 : réunion avec les représentants de la CRMS, DEMS et auteur de projet concernant la demande de permis unique pour la restauration des salon du rez-de-chaussée.